

Question orale

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 20-HOU-329

Déposé le : 09.06.20

Scanné le : _____

Art. 112 LGC Les questions orales, déposées le premier mardi de chaque mois et traitées le mardi suivant devant le GC, portent sur un sujet d'actualité et sur une compétence propre ou déléguée du CE. Elles ne comportent **qu'une seule et unique question**, rédigée de manière **succincte**, et ne dépassent pas 1'000 signes typographiques. Elles ne sont pas développées et peuvent être proposées par un député, un groupe politique ou une commission. Les titres des questions orales sont transmis, pour information, à tous les membres du GC. Lors de leur traitement, les questions orales ne donnent pas lieu à débat.

A la suite de la réponse apportée par le CE, l'auteur de la question est autorisé à formuler une brève question complémentaire, à laquelle le CE, dans la mesure du possible, répond immédiatement.

Titre de la question orale

Assouplissement des critères d'octroi des aides financières pour les organisations sportives

Question posée

Lors de sa séance du 20 mai, le Conseil fédéral a adopté les bases légales permettant de concrétiser les mesures de stabilisation financières pour le sport suite à la crise provoquée par l'épidémie.

Il prévoit des aides financières ciblant les problèmes de liquidités rencontrés à court et à moyen terme par des organisations sportives et les clubs, notamment par des subventions à fonds perdus à raison de CHF 150 mio, (et ce hormis les prêts pour le football et le hockey professionnel).

Pour le sport populaire et le sport d'élite, force est de constater que les critères d'attribution des aides financières ne concernent que des organisations et des clubs étant en très grande difficulté au détriment de celles et ceux ayant construit une forme d'exemplarité dans leur gestion. Pour preuves, sur les 1'100 clubs et associations sportives présentes sur sol vaudois, seules 12 demandes de soutien ont été déposées à cause de la rigueur des critères de sélection.

Pourtant, plus de 100 clubs ont d'ores et déjà fait savoir au Service de l'éducation physique et du sport que la pandémie va générer un déficit dans leurs comptes 2019-2020 et plusieurs associations cantonales ont également lancé un appel au secours au Canton.

Dès lors, il apparaît donc crucial que le Conseil d'Etat apporte son soutien aux clubs et associations sportives connaissant des difficultés malgré une rigueur certaine dans la gestion de leurs liquidités durant cette période de crise.

Question : Le Conseil d'Etat est-il prêt, éventuellement en coordination avec les autres cantons romands, à demander à la Confédération d'assouplir les critères d'octroi de cette aide financière afin de soutenir les organisations et des clubs sportifs ayant fait preuve d'exemplarité dans leur gestion ?

Nom et prénom de l'auteur :

Jean-Daniel Carrard

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :